

**CENTRE EQUESTRE**  
**DU DARDAILLON**  
**REGLEMENT INTERIEUR DES CAVALIERS**  
**Saison 2019/2020**

**Article 1 : Organisation générale.**

• **Ouverture du centre équestre :**

Le centre équestre du Dardaillon est un lieu privé qui reçoit du public.

Le présent règlement s'applique à tous dès lors que vous pénétrez dans le centre.

Le centre équestre est fermé le dimanche et les jours fériés.

Le centre est ouvert tous les autres jours de la semaine et pendant les vacances scolaires.

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : 9h30-12 et 14h-18h

Mercredi et samedi : 9h -18h30

***Il est interdit de pénétrer dans le centre quand celui-ci est fermé.***

• **Paiements :**

Aucun membre ne peut participer aux activités du centre s'il ne s'est pas acquitté de son inscription pour l'année en cours.

Pour ceux qui choisissent de s'abonner, le prix de l'année est global ; l'encaissement est échelonné. Aucun remboursement n'est possible en cas d'abandon en cours d'année.

Les sommes versées pour des leçons ne pourront en aucun cas être utilisées pour le règlement d'autres activités.

Toutes les activités sont payables d'avance et font toujours l'objet d'une inscription spécifique écrite.

• **Tenue :**

Aucune tenue particulière n'est exigée. Toutefois, pour des raisons de confort et de sécurité, les cavaliers doivent porter un pantalon long, un tee-shirt avec manches et des chaussures fermées lisses.

Il est préférable d'utiliser des bottes d'équitation pour éviter les possibilités de coincement du pied dans l'étrier en cas de chute.

- Stationnement des véhicules :

Les véhicules doivent être impérativement garés sur le parking, à l'entrée du centre, tout en laissant libre le chemin.

## Article 2 : Leçons.

- Organisation des leçons :

Les leçons ont toujours lieu sur rendez-vous, soit de manière tacite par abonnement, soit par réservation préalable (en fonction du mode de tarification choisi).

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de nous informer de toute absence 24h à l'avance. ***Toute leçon non décommandée dans ce délai ne donnera pas lieu à rattrapage.***

Les rattrapages peuvent avoir lieu par anticipation. Les demandes de rattrapages doivent être faites en accord avec le moniteur. Évitez d'envoyer des SMS.

Aucune leçon ne pourra être rattrapée au-delà du 29 juin.

Les leçons ont lieu par n'importe quel temps, sauf en cas de forte pluie ; dans ce cas, la séance est reportée.

Les parents doivent venir chercher leur enfant dès que leur leçon est terminée. ***Aucun gardiennage des enfants n'est assuré en dehors des leçons.*** La responsabilité du centre ne pourra être engagée dans un accident survenu en dehors de cette période.

- Contenu des leçons :

Les leçons sont données par petits groupes de niveau.

L'enseignement est dispensé sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'état spécialisé dans les activités équestres.

La séance comporte aussi bien la pratique de l'équitation que les soins aux équidés ; les cavaliers doivent donc être présents 15 minutes avant le début de leur leçon.

Le club mettant à disposition du matériel, les cavaliers devront ranger, et nettoyer, si nécessaire, le matériel après chaque séance.

## Article 3 : Mesures de sécurité.

- Mesures de sécurité :

Le port de la bombe dite « attache trois points », norme EN 1384, est obligatoire pour tous les cavaliers.

Aucune dérogation à cette règle ne pourra être accordée, même pour les adultes.

Les chevaux sont des animaux paisibles, mais ont parfois des réactions inattendues. Il vaut mieux ne pas passer derrière eux ; et ne pas les effrayer (ne pas crier, ne pas faire de gestes brusques, ne pas courir à proximité etc....).

Les chiens et les chevaux ne font pas bon ménage. Pour éviter tout accident veuillez tenir les chiens en laisse, ou mieux encore ne pas les amener.

Les zones de rangement des matériels sont interdites au public.

Il est interdit de pénétrer sur la carrière, dès lors de la présence d'un poney ou cheval, sans autorisation.

Il est interdit de faire brouter ou faire pénétrer un cheval ou poney dans la pelouse, aire de repos réservée à la clientèle, située devant l'allée des 12 box.

Il est interdit de passer à cheval ou à poney devant la maison d'habitation du Directeur et le Club-House.

Il est interdit d'entrer à pied dans les carrières pendant les leçons.

Il faut signaler à son moniteur toutes blessures ou comportements anormal d'un cheval ou d'un poney, ainsi que tout problème avec le matériel.

Il est interdit d'emmener les chevaux brouter sans autorisation.

Il est interdit de distribuer de la nourriture aux poneys et chevaux..

Il est indispensable de regarder autour de soi et de prendre ses distances de sécurité lors du va et vient des chevaux et des poneys en début et fin de reprise.

Les plus petits sont prioritaires.

Il est interdit de jouer avec la douche réservée pour les soins des chevaux.

#### • Assurances :

1°\_ Les cavaliers doivent être obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile ; la licence fédérale est obligatoire.

Il appartient à chacun de prendre connaissance, de l'étendue et des limites de garanties qui leur sont ainsi accordées ( voir tableau annexé à votre licence).

2°\_ Aucun membre ne peut participer aux activités du centre s'il n'a pas souscrit sa licence fédérale.

3°\_ La responsabilité du centre est dégagée dans le cas d'un accident provoqué par l'inobservation des consignes et du présent règlement.

4°\_ Le Club n'est pas assuré pour les vols, vous restez responsables de tous vos matériels.

La Direction.